

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2395>

Fraudes et escroqueries organisées par l'Euro;Etat contre l'Euro;UGTG.

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 17 janvier 2019

Mis à jour le : jeudi 17 janvier 2019

UGTG.org

Madame, la Ministre,

Nos précieux courriers, relatifs notamment au pacte jeune qui relève du détournement de fonds publics ou des casses sociales organisées en Guadeloupe par un patronat qui ne respecte en rien le droit social, sont restés sans réponse. Bien

au contraire, votre Gouvernement vient d'attribuer la Légion d'honneur au président du MEDEF Guadeloupe. Un individu qui ne respecte pas la loi après les propos tenus par l'avocat général près la Cour d'Appel de Basse-Terre le 18 décembre dernier. Une organisation patronale qui n'a jamais signé ni accord de branche, ni convention collective depuis sa création et qui s'oppose à toutes négociations en branches professionnelles, pourtant une priorité imposée par la loi, imposée par votre Gouvernement. Une organisation qui ne dispose d'aucune représentativité légale en Guadeloupe.

BRAVO !

Les courriers adressés au Préfet subissent le même sort. Il est vrai que depuis le mouvement LKP de 2009, l'Etat français ne répond plus aux courriers ni du LKP, ni de l'UGTG. Les relations entre les autorités françaises et le Syndicat majoritaire

UGTG se caractérisent essentiellement par des amendes, des procès, des licenciements et autres condamnations.

Plus d'une centaine de procès contre les militants UGTG. Rapportés à la population salariée française, on en serait à 15.000 poursuites, impensable dans la patrie des droits de l'homme !!! Et pourtant, en Guadeloupe, hélas!..!

Vous l'aurez compris, nous n'attendons, comme d'habitude, aucune réponse de votre part ni de la part du Préfet. Mais nous tenons, une nouvelle fois, à dénoncer fermement les pratiques frauduleuses et discriminatoires mises en œuvre par votre Gouvernement, votre Ministère et votre Préfet en Guadeloupe contre le Syndicat UGTG.

Les faits :

1/ Fraudes au CESR de Guadeloupe organisées par la Préfecture.

Par jugement en date du 13 décembre 2018, le Préfet a été condamné à verser à l'UGTG la somme de 700 euros dans une affaire particulièrement grave : La Préfecture de Guadeloupe a volontairement falsifié les chiffres de la représentativité

syndicale, détourné les sièges attribués à l'UGTG, et cela afin de minorer la présence de l'UGTG au CESR de Guadeloupe. En second lieu, le Préfet a désigné des syndicats patronaux, amis, qui n'ont aucune représentativité en Guadeloupe et qui continuent à siéger dans nombre d'instances. Ce sont des faits d'une extrême gravité qui relèvent de conduites mafieuses. Quel beau pays !

2/ Fraudes dans le nombre de sièges attribués à l'UGTG aux Prud'hommes de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre organisés par votre Ministère.

Il n'y a plus d'allocations mais des désignations. A la réception de votre décision d'attribution, nous avons immédiatement interpellé vos services quant au mode de calcul ayant conduit au nombre de sièges attribués à l'UGTG. Devant l'opacité

de votre réponse, nous avons déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Curieusement, l'instruction est close depuis février 2018 et aucune nouvelle de la procédure. L'encore, les faits sont graves. L'UGTG, Syndicat majoritaire en Guadeloupe, est minoritaire aux Prud'hommes de Guadeloupe et cela suivant un savant montage dont vous avez le secret.

3/ Fraudes aux élections à la Chambre d'Agriculture du 31 janvier 2019 organisées par la Préfecture.

En Guadeloupe, ces élections sont organisées par le Préfet dans un menfoutisme caractérisé. La fameuse Commission d'élaboration des listes électorales ne sera mise en place que le 26 septembre 2018 et validera ce même jour la liste provisoire des électeurs, qu'aucun des membres de cette Commission n'aura vu.

Et malgré nos demandes, aucune transparence dans la conduite de ce chantier, aucun document de travail dans les délais, pour permettre aux membres de la CELE de contrôler et de vérifier le contenu de ces listes.

Bilan, l'ensemble des électeurs de la Filière Canne Sucre Rhum, Secteur dans lequel l'UGTG est majoritaire, a disparu, comme par enchantement. Disparition d'autant plus curieuse que les salariés de cette filière étaient inscrits sur les listes électorales en 2013 et que la liste de 2019 est élaborée à partir de celle de 2013 d'office. Curieux !

Notre électorat ayant disparu soudainement, nous avons saisi le Préfet à ce sujet au regard des dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime : aucune réponse.

Ces faits, d'une extrême gravité remettant directement en cause les libertés fondamentales, mettent en lumière la volonté manifeste de réduire l'influence de l'UGTG en utilisant des moyens frauduleux. Ainsi, après les peines d'amendes, les peines de prison ferme, les peines de prison avec sursis, les licenciements de militants syndicaux, les tests ADN, les intimidations et autres violences contre les militants, vos services ont mis en place un arsenal mafieux pour nuire à l'UGTG.

L'UGTG n'est pas seulement un Syndicat de Travailleurs mais l'âme de tout un Peuple qui lutte depuis des siècles contre le racisme, la domination coloniale, le mépris, la déshumanisation et milite inlassablement pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour la liberté, pour la dignité et l'émancipation des Travailleurs et du Peuple de Guadeloupe.

4?) Fraudes au regard de la Représentation de l'UGTG dans différentes instances

Malgré la forme de la représentativité

Malgré les résultats obtenus par l'UGTG

Notre Organisation demeure exclue dans nombre d'instances et Conseils d'Administration de différents organismes, alors qu'elle est majoritaire en Guadeloupe aussi bien dans le Public que dans le Privé.

JOU NOU KÅO MÅ0TÅO A JOUNOU PÅ0KÅO VWÆE JOU !

Le Secrétaire Général
E.DOMOTA

Destinataires :

Ministre des DOM

Ministre de la Justice

Premier Ministre

Procureur de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre

Elus de la République Française en Guadeloupe
Presse